



5

13^e session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel

Maroc

Genève, le 22 mai 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Maroc, la remercie pour son deuxième rapport national, et salue les efforts entrepris depuis le premier examen.

La Suisse est préoccupée par la persistance de cas de violation des droits de l'homme commis par des agents des forces de sécurité, en particulier dans le cadre de manifestations pacifiques. En avril 2008, la Suisse avait recommandé de leur assurer une formation aux droits de l'homme. **La Suisse recommande au Maroc de prendre des mesures supplémentaires à une formation aux droits de l'homme recommandée en 2008 afin de garantir le respect des droits de l'homme par les forces de sécurité.**

Malgré l'importance de l'Instance Equité et Réconciliation et les progrès réalisés depuis 2008, **la Suisse recommande au Maroc d'intensifier ses efforts en matière de lutte contre l'impunité et d'accès à la justice, notamment en ratifiant et en assurant la mise en œuvre dans la législation nationale du Statut de Rome.**

Avec la Constitution de juillet 2011, des progrès ont été réalisés en matière d'égalité et de parité des genres. Néanmoins, **la Suisse recommande au Maroc de lever ses déclarations aux articles 2 et 15 de la CEDEF et de modifier les dispositions législatives qui discriminent toujours les femmes. La Suisse recommande de soumettre au Parlement la loi sur la protection des femmes contre la violence, annoncée au cours du processus de l'EPU de 2008.**

Merci Madame la Présidente.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve